



AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE POMPAPLES

Extension de classement

protégeant

le jardin de la maison de maître dite maison Favey, soit l'ensemble de la parcelle 18, aux Condémines à Pompaples

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant le jardin de la maison de maître dite maison Favey, soit l'ensemble de la parcelle 18.

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune de Pompaples du 17 septembre 2025 au 16 octobre 2025, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune de Pompaples dans le délai indiqué.

La Cheffe du département

Isabelle Moret
Conseillère d'Etat